Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_06-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/05/2026
Et
Publication ou notification du : 19/05/2026

L'an 2026, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

A été nommé(e) secrétaire : Mme D'HOOGHE Stéphanie

05/2026-06 – Vente de troncs et copeaux issus de l'abattage

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux d'abattage d'arbres sont en cours sur les parcelles YT 122, 147 et 148, par l'entreprise SARL ROUAULT Père et Fils.
La quantité de bois issue de ces travaux n'est pas encore précisément déterminée à ce jour.
Toutefois, il est proposé de fixer un prix de vente unitaire à la tonne, afin d'encadrer la valorisation de ce bois, tout en permettant une cession rapide dès que les volumes seront connus.
Par ailleurs, dans un souci de gestion durable du patrimoine arboré communal, la commune s'engage à procéder à une replantation compensatoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser les produits issus de cet abattage,
Considérant la nécessité d'assurer une gestion souple et encadrée de ces produits,
Considérant la volonté de la commune de maintenir et renouveler son patrimoine arboré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente du bois issu de l'abattage d'arbres sur les parcelles YT 122, 147 et 148, dès que les conditions le permettront ;
- **Fixe le prix de vente** à 25€/m3 pour les troncs qualité déroulage ; 12€/m3 pour les troncs qualité sciage ; et 2,50€/m3 pour les houppiers (broyés en copeaux) ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_06-DE

- **Précise** que Madame le Maire déterminera les modalités de vente, dans le respect de ce prix unitaire et des intérêts de la commune ;
- **Précise** que les modalités d'enlèvement du bois seront fixées dans le cadre de la vente ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme D'HOOGHE Stéphanie